

M. Douglas: Tout en acceptant le principe posé par le ministre, soit que l'on espère trouver d'autres sources d'approvisionnement pour remédier à la situation, il me semble qu'il pourrait donner aux habitants de la Colombie-Britannique l'assurance, au cas où ces autres approvisionnements feraient défaut, que le gaz ne sera pas exporté en grande quantité aux États-Unis, c'est-à-dire quelque 62 p. 100 de la production de la province, tandis que les clients provinciaux en seraient privés.

● (1130)

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je salue au député qu'au moins une partie du gaz exporté aux États-Unis sera destinée aux consommateurs particuliers au lieu d'aller à l'industrie et il me semble que nous devrions y songer à deux fois avant de décider de priver ces consommateurs au lieu de permettre l'achat de gaz à débit irrégulier en provenance de la Colombie-Britannique.

[Français]

L'APPROVISIONNEMENT D'HUILE À CHAUFFE DE L'EST DU QUÉBEC—LES POURPARLERS ENTRE LE MINISTRE ET SON HOMOLOGUE PROVINCIAL

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Étant donné que l'analyse sur les ressources énergétiques que le ministre a déposée il y a quelques semaines révèle que les réserves d'huile à chauffe, en ce qui a trait à l'est du Québec, ne suffiront que pour 40 jours seulement, le ministre peut-il dire si, dans les conversations qu'il a récemment eues avec son homologue du Québec, il a reçu de ce dernier l'assurance que des approvisionnements suffisants seront obtenus pour la prochaine saison?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, ces conversations n'avaient pas trait à l'huile à chauffe, mais à la sécurité d'approvisionnement pour le marché québécois, et pour le reste de l'Est du Canada. Le gouvernement du Québec et nous pensons que ceci constitue la priorité dans nos plans relatifs au marché canadien du pétrole.

[Traduction]

L'AUTORITÉ DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE—LA NOMINATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. En dépit du fait que l'Office national de l'énergie a été fondé par le gouvernement du député de Prince-Albert, et je dois dire qu'il a fait un excellent travail en ce qui concerne les exportations ou les approvisionnements en énergie, le premier ministre peut-il déclarer à la Chambre et au pays qu'il n'envisage pas de présenter des mesures ou de faire des manœuvres politiques pour réduire l'autorité de l'Office?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la première partie de la question, je partage bien sûr le sentiment du député et je

Questions orales

félicite l'Office d'avoir fait un excellent travail. Je suis sûr qu'il continuera à faire ce travail quelle que soit la politique énergétique que le gouvernement pourrait présenter à la Chambre.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, étant donné que le gouvernement a tellement tardé à nommer un nouveau président de l'Office, le premier ministre peut-il assurer la Chambre et les Canadiens que cette nomination ne sera pas une nomination politique, telle que celle de M. Pepin, de façon que l'Office puisse exercer son autorité sans intervention du gouvernement?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu l'occasion d'examiner la candidature de la personne dont parle le député, mais je demanderai des renseignements à son sujet et si c'est la personne la plus compétente je pourrais envisager de le nommer.

M. Woolliams: Et ce sera encore une nomination politique.

LE PÉTROLE DES SABLES BITUMINEUX—L'OPPORTUNITÉ DE L'INTERVENTION DIRECTE DU GOUVERNEMENT DANS L'EXPLOITATION—DEMANDE D'EXPOSÉ DE LA POLITIQUE

M. David Lewis (Yord-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources une question découlant d'une déclaration faite par lui hier soir à la télévision. Étant donné qu'il est possible que les sables pétrolifères de l'Ouest constituent une source importante de pétrole pour le Canada dans les années 1980, le gouvernement va-t-il se satisfaire de permettre que 80 p. 100 du projet d'Athabasca demeure aux mains d'entreprises étrangères ou envisage-t-il d'assurer un contrôle canadien, soit par l'entremise de la CDC soit par une participation gouvernementale directe?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, bien que je n'aie pas encore reçu du gouvernement de l'Alberta ou de Syncrude des détails sur leur projet, je me souviens d'une déclaration télévisée du premier ministre dans laquelle il parlait d'un contrôle à 50 p. 100 du pipe-line et d'une proportion légèrement plus élevée pour les installations électriques. J'aimerais posséder des renseignements plus détaillés sur ce projet avant de le commenter. Nous approuvons cette initiative du gouvernement de l'Alberta qui s'efforce d'assurer la plus grande représentation possible aux intérêts des Canadiens dans ce projet. Quant à savoir si ces conditions seront remplies de façon satisfaisante, je préfère ne faire aucun commentaire tant que le gouvernement ou la compagnie ne m'auront pas donné une idée précise de ce qu'ils envisagent de faire.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, étant donné que depuis quelques semaines ou quelques mois le gouvernement et le ministre ont prononcé des déclarations relatives à différents aspects d'une politique pétrolière nationale, au moins de façon fragmentaire, et compte tenu du projet Syncrude en Alberta, le ministre peut-il nous assurer que dans quelques semaines, lorsque la session parlementaire reprendra si nous nous ajournons aujourd'hui, il fera une déclaration rassemblant les différentes orientations de politique exposées par lui afin que la Chambre et le public puissent connaître la politique énergétique nationale du gouvernement?